

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D60

Séance du 02/07/2020 – Convocation du 26 juin 2020

Compte rendu affiché le 10 juillet 2020

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Odile BALTHAZARD

#### Présents :

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Edith ORESTA, Kamal DJEMAA, Isabelle MAILLARD BOGAS, Florence BERGER, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Florence GAGNEUR, Florian JEDYNAK, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MASSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

#### Absente représentée

Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	28
Votants	29
Exprimés	29

#### **Objet : Attribution de subvention à la SA Habitat et Humanisme**

Lors de la mise en vente de l'immeuble sis 4-5 quai Armand Barbès, la Métropole de Lyon a exercé son droit de préemption dans l'optique d'y créer des logements sociaux.

Le bailleur Habitat et Humanisme a été retenu pour cette opération d'acquisition/amélioration de 12 logements, du fait de la qualité de la réhabilitation envisagée et du projet social de l'opération.

Les travaux visent à améliorer les performances énergétiques du bâtiment, dans l'objectif d'atteindre l'étiquette énergétique C : mise en place de VMC dans chaque logement, remplacement de certaines fenêtres, de certains cumulus, de la chaudière, isolation de certains murs, mise aux normes électriques...

Le projet social vise la mixité sociale et générationnelle.

Les T2 sont destinés à des personnes seules hébergées dans une pension de famille ou dans l'un des centres d'hébergement Habitat et Humanisme (CHU, CHRS...); aux publics identifiés par les partenaires d'accompagnement social dans le cadre du plan Logement d'abord ; pour les T2 financés en PLS, pour des actifs via Action Logement.

Les T3 seront attribués à des femmes seules avec enfants en parcours d'insertion (sortie de la Maison des Amies du monde) ou des ménages orientés par le CIDFF, en particulier des femmes victimes de violence avec enfants.

Selon l'autonomie des ménages, des baux glissants pourront être mis en place.

Niveau	Type de logement	Surface utile	Financement	Loyer
RDC	T2	43 m <sup>2</sup>	PLUS	261.87 €
RDC	T2	46.5 m <sup>2</sup>	PLAI	251.57 €
RDC	T2	51.5 m <sup>2</sup>	PLAI	278.62 €
RDC	T2	38.5 m <sup>2</sup>	PLS	399.63 €
1 <sup>er</sup> étage	T3	66.5 m <sup>2</sup>	PLUS	404.99 €
1 <sup>er</sup> étage	T3	56.5 m <sup>2</sup>	PLAI	305.67 €
1 <sup>er</sup> étage	T2	56.5 m <sup>2</sup>	PLAI	305.67 €
1 <sup>er</sup> étage	T2	39.5 m <sup>2</sup>	PLS	410.01 €
2 <sup>ème</sup> étage	T3	46.5 m <sup>2</sup>	PLUS	283.19 €
2 <sup>ème</sup> étage	T2	55.5 m <sup>2</sup>	PLAI	300.26 €
2 <sup>ème</sup> étage	T3	71.5 m <sup>2</sup>	PLAI	386.82 €
2 <sup>ème</sup> étage	T2	56.5 m <sup>2</sup>	PLS	305.67 €

Conformément au cadre de financement du logement social préconisé par la Métropole (délibération du Grand Lyon du 13 novembre 2006), la subvention sollicitée auprès de la Commune s'élève à 35€/m<sup>2</sup> de surface utile pour les logements financés en PLUS ou PLAI uniquement, les PLS n'ouvrant pas droit à subvention, soit 18 795 €, pour un coût global d'opération de 1 598 124 €.

L'opération bénéficie par ailleurs d'une subvention de 210 000 € de la Métropole de Lyon.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à Habitat et Humanisme Rhône une subvention de 18 795 € comme participation au financement de cette opération, qui sera versée à l'achèvement des travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'Urbanisme,
- VU la délibération n°2006-3700 du Conseil Communautaire du Grand Lyon,
- VU le **Plan Local de l'Urbanisme et de l'Habitat** de la Métropole de Lyon,
- CONSIDÉRANT que le soutien à la production de logements abordables sur la commune rejoint l'intérêt public local,
- **ATTRIBUE** une subvention de 18 795 € à la société Habitat et Humanisme Rhône, pour la production du 3 PLUS et 7 PLAI aux numéros 4 et 5 du quai Armand Barbès à Neuville-sur-Saône,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 2 juillet 2020  
Le Maire,  
Eric BELLOT.**



Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 07/07/2020

- Publication ou affichage le 07/07/2020

**Eric BELLOT, Maire**

